

ORIGINALMINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

84/035 du 11/01/84

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

△ DÉCRET N° _____ /MTPS/DGTFP/DDE/...

Portant intégration et nomination de
Monsieur OYO PUBIELEY Armel Sébastien
dans les Cadres de la Catégorie A
hiérarchie I du Personnel Diplomatique
et Consulaire.

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/00 du 13.11.1980 portant amendement de
 l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
 fonctionnaires ;
 D.G.B. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
 sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 61/143 du 27.7.1961 portant statut commun
 des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
 (/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des
 rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
 sation des diverses catégories des cadres ;
 D.C.F. (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
 et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
 tant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
 tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
 dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent sub-
 bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
 prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
 relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
 et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
 çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
 échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
 Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
 Membres du Conseil des Ministres ;
 (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/
 644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
 nistres ;
 (/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim
 des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
 Membre du Conseil des Ministres ;
 (/u la demande de l'intéressé en date du 15 Septembre 1983
 (/u le Protocole d'Accord du 5 Août 1970 signé entre la
 République Populaire du Congo et l'URSS ;

.../...

DECRETE ;

48

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées du décret n° 61/143 du 27 Juillet 1961 et du protocole d'Accord du 5-8-1970 susvisés, Monsieur OYO PUBIELEY Armel Sébastien, né le 20 Octobre 1957 à NGO-DJAMBALA, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de droit International, Option : Droit International Obtenu à L'Université d'Etat d'AZERBAIDJAN (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères stagiaire, indice 710

ARTICLE 2°- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères ;

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

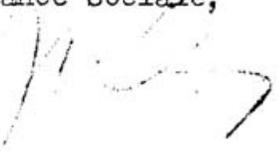
BRAZZAVILLE, LE II Janvier 1984

Le Ministre des Affaires
Etrangères



Pierre N Z E .-

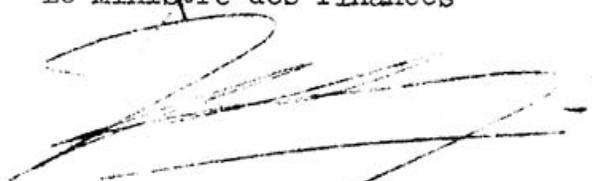
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances



Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP.DFP. 2
- DFP/BST. 2
- D.G.B. 2
- D.C.F. 3
- M.A.E. 3
- DOSSIER. 3
- INTERESSE. 1
- SGCM/BC. 2 ./-

